

Les Vacances d'Anita

» CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT «

DEVIS GIR

LA GRECE : en 2023

Circuit La Route des Dieux, logement hotels 3*^{NL}

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 28 mai au 4 juin 2023

En Pension Complète, sans boissons (8 jours / 7 nuits)

« De la Thessalie authentique aux Météores »



La Grèce est le produit d'un véritable brassage culturel et politique, un lieu de communion des idées, coutumes, langues, connaissances et peuples en Europe du sud-est et en Méditerranée orientale depuis l'Antiquité. L'héritage culturel de la Grèce émane d'éléments de la Grèce antique, de la période glorieuse de Byzance et des temps modernes européens qui confèrent un caractère cosmopolite à l'Hellénisme moderne.

Vous allez aimer :

- ✓ **Départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)**
- ✓ **Pension complète, sans boissons (en option)**
- ✓ **Seulement 2 hôtels, de qualité et proches centres-villes**
- ✓ **Découverte de la Grèce authentique**
- ✓ **Seulement 1 heure en plus** par rapport à la France
- ✓ **Un parcours entre mer et montagne** aux paysages grandioses

Les Vacances d'Anita

» CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT «

JOUR 1 : CHERBOURG ✈ THESSALONIQUE

Décollage de Cherbourg. Arrivée à l'aéroport de Thessalonique, accueil et transfert à l'hôtel à Thessalonique ou alentours. Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 2 : THESSALONIQUE

Après le petit déjeuner, visite de la ville de Thessalonique avec tous les points forts de la ville, notamment la tour blanche, l'arc de Galère, le monument Rotonda, les églises, la vieille ville ainsi que le musée archéologique. Déjeuner à Thessalonique et après-midi libre pour flâner dans les rues de la ville. Dîner et nuit à votre hôtel



JOUR 3 : THESSALONIQUE / MONT ATHOS / THESSALONIQUE



Après le petit déjeuner, direction le port pittoresque d'Ouranopoli et embarquement pour la croisière Mont Athos. À ce jour, 1 700 moines vivent encore selon des règles strictes sur la Sainte Montagne, sans qu'aucune femme ne soit jamais autorisée à y mettre les pieds. La croisière commence à Ormos Panagias, un petit village portuaire situé sur la péninsule de Sithonia. Continuation jusqu'au sud de la péninsule d'Athos. De là, vous partirez vers le nord en longeant la côte ouest. Vous pourrez voir depuis le bateau ce lieu mystérieux et miraculeux qui a été pendant des siècles le centre de l'orthodoxie. Vous obtiendrez des

informations sur l'histoire du Mont Athos et vous aurez la possibilité de voir et de photographier huit de ses monastères. Après environ 4 h de croisière, le bateau atteint le pittoresque village d'Ouranopolis. Promenade à travers les charmantes ruelles d'Ouranopolis. Déjeuner traditionnel dans une taverne typique d'Ouranopolis. Retour à Thessalonique dîner et nuit à votre hôtel

JOUR 4 : THESSALONIQUE / METEORES / IOANNINA

Petit déjeuner à l'hôtel – check out puis départ vers les Météores.

Les Météores sont un groupe de rochers hauts et escarpés dont les sommets sont couronnés par des monastères et des ermitages. Leurs grottes agissent depuis le 11^e siècle comme des cellules pour les moines orthodoxes.

Ils sont situés à 300m sur la vallée près de Kalambaka par la rivière Pinios. La rivière monte vers le nord dans les montagnes de Pindos et mène aux gorges de Pindos. A l'origine, les moines vivaient dans des grottes ou dans de petites cellules. Ils se réunissaient une fois par semaine pour assister au service divin ensemble à Kyriakon qui signifie « Maison de Dieu ».



Vers le milieu du 14^e siècle, le moine Athanasios a fondé le premier monastère sur le rocher qu'il nomme Météores qui signifie « planer entre le ciel et la terre ». Située à 413m de Kalambaka, cette masse rocheuse surnaturelle haute de 613m au-dessus du niveau de la mer recouvre toute la campagne. C'est à partir de ce moment que tous les monastères perchés sur les rochers ont été appelés « Météores ».

Aujourd'hui, seuls six monastères sont bien conservés dont quatre encore habités. Chaque monastère possède de magnifiques fresques et icônes. Lors de cette excursion aux Météores, vous visiterez deux de ces fabuleux monastères.

Déjeuner en cours de visite. Dîner et nuit à Ioánnina

A noter : Pour entrer dans les monastères des Météores, des vêtements appropriés sont nécessaires. Les dames ne doivent pas porter de shorts ou jupes courtes : jupes longues ou pantalons SVP et manches longues. Les hommes ne sont pas autorisés à porter des shorts : pantalons et manches longues également.

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ◀

JOUR 5 : IOANNINA



Capitale de l'Épire, Ioánnina, l'une de plus belles villes de Grèce, tient son nom d'un monastère dédié à Saint Jean. Elle se déploie sur les rives du lac Pamvotida, reflétant les montagnes alentour. Ses facultés de médecine et de littérature figurent parmi les meilleures de Grèce – Ioánnina est une ville qui bouge. Son cachet oriental, dû notamment à ses nombreuses mosquées, lui confère un charme indéniable. La citadelle coiffe un promontoire du lac. À l'entrée, se dresse le platane où les Turcs torturaient les rebelles. La citadelle possède d'épaisses

murailles divisées en deux secteurs. Au nord-ouest, la mosquée Aslan Pach, édiflée en 1619 à l'emplacement d'un monastère orthodoxe dédié à Saint Jean, a été transformée en musée municipal en 1933. Déjeuner en cours de visite. Dîner et nuit à l'hôtel de Ioánnina.

JOUR 6 : IOANNINA / ZAGOROCHORIA

Après le petit déjeuner, route vers la zone protégée de Zagorochoria, un groupe de 46 villages pittoresques traditionnels. Nous visiterons d'abord le village d'Aristi. Ensuite, nous nous dirigerons vers Vitsa, construite au bord des gorges de Vikos (altitude 770m) où commence la partie nationale de Vikos-Aoos. Notre dernière visite sera Monodendri qui est située dans une position privilégiée car elle offre un accès facile aux gorges de Vikos.

Déjeuner en cours de visite. Retour à Ioánnina. Dîner à l'hôtel.



JOUR 7 : IOANNINA / EDESSA-PELLA / THESSALONIQUE



Après le petit déjeuner, route en direction d'Édessa. Cette ville possède des cascades à couper le souffle ainsi que des fées et des platanes. Au milieu des cascades, découvrez les petits miracles sculptés par la rivière Edesseos, également connue sous le nom de « Botha ».

Ensuite direction Pella, connue comme le lieu de naissance d'Alexandre le Grand.

Déjeuner en cours de visite.

Visite du site archéologique et du musée.

Retour vers Thessalonique.

Dîner et nuit à Thessalonique.

JOUR 8 : THESSALONIQUE ✈ CHERBOURG

Petit déjeuner à l'hôtel. Check out puis transfert vers l'aéroport. Vol pour Cherbourg.

A SAVOIR

- La durée du séjour est calculée sur le nombre de nuitées et non de journées. Le premier et le dernier jour du séjour sont consacrés au transport international. Les arrivées ou les départs peuvent avoir lieu en cours de nuit en fonction des horaires imposés par les compagnies aériennes.
- Certaines prestations (services, activités, installations...) peuvent être adaptées ou annulées selon la saison, les conditions météorologiques ou l'affluence.
- Personnes à mobilité réduite : ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.
- Les protocoles sanitaires mis en place dans le contexte de la pandémie du Covid-19 sont susceptibles d'évoluer.

EXEMPLES D'HEBERGEMENTS

Etape	Hôtels 3*NL
Thessalonique (4 nuits)	https://www.hotelesgreco.gr/
Ioánnina (3 nuits)	https://www.palladionhotel.gr/

Hôtels mentionnés ou similaires, sous réserve de disponibilité (noms des hôtels confirmés lors de l'envoi des documents de voyage)

DEVIS GIR

LA GRECE : en 2023

Circuit en Thessalie authentique, logement hotels 3*NL

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 28 mai au 4 juin 2023

En Pension Complète, sans boissons (8 jours / 7 nuits)

TARIF CIRCUIT PRIVATIF PAR ADULTE : 1399 €

Base 30 adultes payants et partants minimum

Ce prix comprend :

- L'assistance Les Vacances d'Anita au départ de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus,
- Le transport aérien en vol spécial CHERBOURG/GRECE Aller/Retour,
- Les taxes aéroport et redevances passager (taxe solidarité et carbone 3€ incluse) : 122 EUR (à ce jour, modifiables sans préavis),
- Les transferts en autocar aéroport/hôtel/aéroport à destination,
- Le circuit en autocar Grand Tourisme privatif climatisé (capacité maximum 49 places) et les visites indiquées au programme
- Les services d'un guide francophone sur place
- Le logement base chambre double, 7 nuits sur place en hôtel de catégorie 3*NL,
- La pension complète selon le programme ci-dessus, sans les boissons
- L'assistance d'un bureau francophone sur place,
- Un carnet de voyage par chambre,

Ce prix ne comprend pas :

- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend ».
- Le supplément base 25/29 voyageurs en privatif : + 70 € / personne si le minimum de 30 n'est pas atteint à 1 mois du départ
- Le supplément chambre individuelle : + 236 € / personne (**EN NOMBRE TRES LIMITE ET EN DEMANDE, SELON DISPONIBILITE**)
- Les boissons aux repas (à payer sur place)
- Les taxes de séjour Hôtels 3*NL = 1.5 € par nuit et par chambre, modifiables sans préavis, à payer sur place
- Les éventuelles hausses de carburant, de change ou de taxes (jusqu'à 20 jours avant le départ)
- Les dépenses personnelles et pourboires (à titre indicatif, compter 10 € pour le chauffeur et 15 € pour le guide par personne).
- L'assurance Multirisques (Cediv'groupes option 17) avec extension épidémie/pandémie : + 69 € / personne (tarif groupe valable pour un minimum de 10 personnes souscrivant l'assurance). Voir résumé des garanties en fin de devis.

Important : devis établi le 19 septembre 2022, ne signifiant ni vente ferme, ni prise d'option. Descriptif, plan de vol, montant des taxes aériennes et carburant, sous réserve de modification. Nécessitant confirmation des deux parties et des différents prestataires de services et selon disponibilité, les tarifs sont à confirmer lors de la réservation ferme. Les prix mentionnés ci-dessus sont établis sur des tarifs aériens basés sur un cours du Jet/Kérosène de 650 USD/Tonne et un cours du dollar à un prix de 1€ = 1.1345 \$. Ces tarifs pourront être revus à la hausse au-delà de ce cours.

Infos voyage : Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. L'agence et l'organisateur ne sauraient donc être tenus pour responsables en cas de départ tardif le premier jour et de retour matinal le dernier jour. Horaires de vols et nom de la compagnie sont sujets à modification. Départ vols spéciaux garantis sous réserve d'un minimum de 140 passagers. Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants. Jour de rotation des vols spéciaux prévisionnel, soumis à modifications.

Formalités : pour les ressortissants français, carte nationale d'identité (prolongation de 5 ans non valide) ou passeport en cours de validité. **Dès l'inscription nous fournir la photocopie de la pièce d'identité avec laquelle vous voyagez.**

Devis et illustrations non contractuels et sous réserve de disponibilité. Sauf erreurs typographiques.

19bis, boulevard Schuman - BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex / www.vacances-anita-cherbourg.fr

Tél. 02 33 87 57 00 - Fax. 02 33 87 57 01 - E.mail. lesvacancesdanita@orange.fr



Notre engagement professionnel : avec la Garantie des fonds déposés, vous avez l'assurance que les fonds versés pour une réservation sont protégés.



Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ➤

Assurance Multirisques Cediv/groupe (voir colonne option 17)



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Annulation		Multirisque et Complémentaire			Assistance	
		3	15	16	17	19	20	
ANNULATION DE VOYAGE								
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de voyage <ul style="list-style-type: none"> Franchise Maladie (y compris les rechutes et aggravations) Grossesses Suites de vaccination Obtention d'emploi Mutation Suppression des congés payés Convocations administratives 	<ul style="list-style-type: none"> 7 623 € / personne et 38 112 € / événement 15 € / personne sauf stipulation contraire 	■	■	■	■			
<ul style="list-style-type: none"> Maladies psychiques Licenciement économique Dommmages aux locaux privés / pro Refus de visa Vol dans les locaux privés / pro Dommmages au véhicule Vol de papiers d'identité Accident de transport public 				■	■			
BAGAGES								
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	762 € / personne		■				■	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	1 524 € / personne			■	■			
<ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur Franchise 	50 % du capital assuré 30 € / dossier		■	■	■			
ASSISTANCE RAPATRIEMENT								
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Envoi d'un médecin sur place Rapatriment du corps Frais funéraires Retour anticipé Frais de recherche et de secours Assistance juridique à l'étranger Avance de caution pénale à l'étranger Prolongation de séjour Retour des accompagnants Frais médicaux à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> Europe occidentale et bassin méd. Reste du monde Soins dentaires d'urgence Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Frais réels Frais réels 762 € Billet retour 762 € / personne et 7 622 € / événement 762 € 7 622 € 46 € / jour (maximum 10 jours) Billet retour 30 490 € 76 225 € 229 € 30 € / dossier 							
<ul style="list-style-type: none"> EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX <ul style="list-style-type: none"> Europe occidentale et bassin méd. Reste du monde Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 75 000 € 150 000 € 30 € / dossier 		○		○	○	○	
RACHAT DE L'EXCLUSION "Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)"			○		○	○	○	
INTERRUPTION DE VOYAGE								
<ul style="list-style-type: none"> Prestations terrestres non utilisées Voyage de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement Avoir du prix du voyage initial 			■	■			
RESPONSABILITE CIVILE								
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile vie privée Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € / sinistre 76 € / sinistre (sauf corporel) 		■	■	■	■	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT								
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou infirmité permanente accidentelle 	3 049 € / personne et 152 449 € / événement			■	■			
FERMETURE D'AEROPORT								
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour Franchise Remboursement du préacheminement 	<ul style="list-style-type: none"> 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits) 1 jour 100 € / personne 		○		○			

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

Option protection sanitaire



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie Franchise Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne et 30 000 € / événement 50 € / personne 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> Téléconsultation avant départ Rapatriment médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie Retour impossible Frais hôteliers suite à retour impossible Frais hôteliers suite à mise en quarantaine <ul style="list-style-type: none"> Frais hôteliers 150 € suite quarantaine <i>si extension souscrite</i> Frais hôteliers 300 € suite quarantaine <i>si extension souscrite</i> Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie Franchise Prise en charge d'un forfait téléphonique local Soutien psychologique suite mise en quarantaine Valise de secours Aide-ménagère Livraison de courses ménagères Soutien psychologique suite à rapatriement 	<ul style="list-style-type: none"> 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits) Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits) 150 000 € / personne 30 € / personne Jusqu'à 80 € 5 entretiens par événement 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille 15 heures réparties sur 4 semaines 15 jours maximum et 1 livraison par semaine 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✦

Annexe Informations contractuelles

(Ce document et le suivant -Conditions Particulières de Vente- constituent l'information précontractuelle telle que définie à l'article R211.4 du Code du Tourisme)

<u>ORGANISATEUR</u>	<u>DETAILLANT</u>
THALASSO N°1 / Ô VOYAGES (Grèce départ Cherbourg du 28/05/2023 au 04/06/2023) 22-24, rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS-PERRET IM075110150 – Garant financier : GROUPAMA	Madame Anita LEPRESLE / LES VACANCES D'ANITA 19bis, boulevard Schuman BP 60642 50106 Cherbourg Cedex Tél. 02 33 87 57 00 – Mail. lesvacancesdanita@orange.fr IM050100015 – Garant financier : APST Paris

NOM(S) COMPAGNIE(S) AERIENNE(S) PREVUE(S) : Sky Express ou similaire, horaires non connus à cette date, transmis à l'agence environ 1 semaine avant le départ.

REVISION DES PRIX

Les prix prévus au contrat sont établis à partir des cours suivants :

- **Coût des transports (carburant/énergie) = 650 USD/tonne Jet/Kérosène**
- **Redevances et taxes = 122€ à ce jour, modifiables sans préavis**
- **Taux de change = 1€=1.1345\$**

Ils sont révisibles à la hausse comme à la baisse jusqu'à 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES : Les ressortissants français doivent être en possession d'un Passeport valide ou d'une Carte Nationale d'Identité valide 6 mois après le retour (**prolongement de 5 ans des CNI non valable**). Les ressortissants étrangers doivent s'informer auprès des autorités compétentes de leur Consulat ou Ambassade.

DUREE D'OBTENTION DU VISA : Voyage non concerné, pas de visa pour la Grèce.

CAPACITE CIRCUIT : Tarif base minimum 30 payants et partants en privatisé. Capacité maximum d'un autocar : 49 passagers.

CALENDRIER DES PAIEMENTS : 35% à la réservation + assurances si souscrites. Solde (65%) à 65 jours du départ.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession :

- **Frais d'agence : les frais de cession de l'agence sont identiques au frais d'annulation ci-dessous**
- **Frais de l'organisateur =**
 - [] € à ce jour (Attention, ces frais sont amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ)
 - les frais de cession de l'organisateur sont identiques au frais d'annulation ci-dessous**

ANNULATION OU MODIFICATION DE NOM

Frais d'annulation/résolution du contrat ou de modification de nom : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat ou de modifier le nom des voyageurs, moyennant le paiement des frais suivants :

- **Frais d'agence** : 50 €/personne annulée et modification de nom + assurances conservées si souscrites
- **Frais de l'organisateur = voir le barème d'annulation ci-dessous (hors taxes aéroport)**

Condition d'annulation sur la partie aérienne : dans le cas d'un voyage sur vol spécial, il sera compté 100 % de frais sur les sièges réservés quelle que soit la date d'annulation. La valeur du siège à considérer est de 370 € HT / personne.

Condition d'annulation sur la partie terrestre :

Entre	120	Jours et	60	Jours avant le départ :	15%*
Entre	59	Jours et	31	Jours avant le départ :	30%*
Entre	30	Jours et	21	Jours avant le départ :	50%*
Entre	20	Jours et	8	Jours avant le départ :	75%*
A moins de 08 jours avant le départ et non-présentation au départ :					100%*

(*pourcentage du prix du voyage par personne annulée, hors assurances qui sont conservées à 100% en cas d'annulation ou de modification de nom)

N° D'URGENCE

Conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile avant votre départ le point de contact sur place (N° d'urgence du représentant local, à utiliser sur place), ainsi que les documents nécessaires pour le bon déroulement de votre voyage, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances, de l'arrivée et sur l'heure limite d'enregistrement. En attendant votre départ, le point de contact est l'agence LES VACANCES D'ANITA (voir coordonnées en haut de page).

MINEURS NON ACCOMPAGNES (les contacts sur place du mineur ou de son responsable seront à préciser)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Ces Conditions Particulières de Ventes sont conformes aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées et à leur transposition législative dans le Code du tourisme français ainsi qu'aux dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018. Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure : [version février 2022](#).

Formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise Les Vacances d'Anita (ci-après le détaillant) et l'organisateur sont entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Les Vacances d'Anita et l'organisateur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolvables.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat.
- L'organisateur ainsi que Les Vacances d'Anita sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur (remis avec le carnet de voyage).
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Les Vacances d'Anita a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de L'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme domicilié 15 avenue Carnot – 75017 PARIS par téléphone 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00 et par mail info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Les Vacances d'Anita.

Pour consulter la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voyageurs

Le contractant est voyageur oui non

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux (Les Vacances d'Anita ne procède pas à la cession ni à la vente de ses fichiers et traite ses données en interne, sous format numérique sécurisé. Une copie cryptée de ces données est sauvegardée et actualisée quotidiennement en Data Center Externalisé européen afin de sécuriser la disponibilité des données en cas de perte sur site) :

Oui non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- **Commande d'un séjour** : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- **Gestion de la relation commerciale** : les données seront conservées (au plus tard) 4 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse de l'agence (voir ci-dessous) ou un courrier électronique à : lesvacancesanita@orange.fr.

Informations voyage

Pour les vols spéciaux (ou charters), les horaires de vol (et éventuellement durée d'escale) sont non connus au moment de l'établissement du contrat. En temps utile avant le début du voyage et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite : oui non

Les conditions applicables en matière de formalités administratives et sanitaires, sont à consulter, jusqu'au jour du départ, sur les sites : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/>

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastei.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>

Mineurs

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Révision des prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Annulation par le voyageur

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus par l'agence et l'organisateur (voir contrat).

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ➤

Le Voyageur peut annuler le contrat si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu du séjour et ayant des conséquences importantes sur son déroulement ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination (l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs). Le client obtient alors le remboursement intégral du prix du séjour* mais ne peut prétendre à des dommages et intérêts

Annulation par l'agence ou l'organisateur

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser* mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

(*) Frais de Services

Toute signature de contrat avec votre agence de voyages déclenche l'intervention du professionnel pour la réservation des prestations de voyage. Ces services sont intégrés au prix du contrat et ne sont pas facturés en supplément. Cependant, pour toute annulation, quelle que soit la cause et en l'absence de report du voyage, l'agence facturera des frais de services d'un montant de :

- 80 € par personne pour les voyages moyen-courriers
- 150 € par personne pour les voyages longs courriers

Chèques Vacances

Dans le cas de l'annulation du voyage par le voyageur, l'agence ou l'organisateur, le montant des règlements en Chèques Vacances ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en argent, mais d'un avoir.

Non-conformité

Lorsqu'une difficulté ou une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact joint dans son carnet de voyage ou au représentant à l'hôtel/Guide dans les meilleurs délais.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Responsabilité

Le détaillant et l'organisateur sont co-responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer.

Assurances voyage – Droit de rétractation

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation, bagages et/ou assistance/rapatriement + option protection sanitaire avant la conclusion de la vente.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et pénalités. Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Les assurances souscrites comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Ainsi elles ne couvrent pas les risques et conséquences des maladies ou pathologies connues avant leur souscription et l'agence ne saurait être tenue pour responsable de ces conditions, qui sont celles de l'assureur.

Formalités sanitaires

Covid-19 : certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. Un test pourra également être exigé au retour en France, le plus souvent en zone aéroportuaire. Dans tous les cas, des mesures de quarantaine pourront être exigées par le pays de destination en cas de test positif. Nous vous invitons à vous renseigner sur les assurances possibles. Les Vacances d'Anita vous informera précisément lors de votre demande de réservation en fonction du dernier état des informations disponibles. La réalisation de la formalité et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et Les Vacances d'Anita décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Hôtels en séjours ou circuits

Pour des raisons organisationnelles, les hôtels mentionnés sur le contrat peuvent être remplacés par des hôtels similaires (de même catégorie). Des aménagements peuvent aussi être apportés aux prestations hôtelières pour des raisons sanitaires. Pour les circuits, l'ordre des étapes et donc des hébergements, pourront être modifiés tout en respectant l'intégralité des visites. Ces éléments ne sont pas considérés comme essentiels dans le forfait et ne peuvent donc pas donner lieu à une résolution sans frais par le client

Frais d'agence

L'agence applique les frais suivants pour les réservations individuelles :

- . Frais d'inscription = 20€ / dossier
- . Frais d'inscription voyages à la carte = 50€ / dossier
- . Modification, cession ou annulation (moyen-courrier) = 50€ / personne
- . Modification, cession ou annulation (long courrier) = 10%* / pers.
- (* du prix du voyage par personne, avec un minimum de 100€ par personne)
- . Obtention Visa (hors coût du visa) = 15 à 30€ / pers.
- . Chronopost, Recommandé = 26€ / envoi par trajet

Le règlement pour toute réservation à moins d'un mois du départ est accepté uniquement en espèces ou CB.

Vols Spéciaux (ou charters)

Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. Le départ peut être tardif le premier jour et le retour matinal le dernier jour, par conséquent, la première et/ou la dernière nuit peut se trouver écourtée. Les horaires de vols sont sujets à modification de même que le nom de la compagnie. Les rafraichissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants.

Médiation du Tourisme et du Voyage

Le voyageur peut saisir le service client de l'agence de toute réclamation, à l'adresse ci-dessous par lettre ou mail accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement, dans un délai d'1 an à compter de sa réclamation écrite, le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel ou à l'adresse postale suivante : Médiation du Tourisme et du Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17.

ATTENTION : Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Si vous voyagez en dehors de la France, vous devez utiliser une carte d'identité ou un passeport valide. En effet, une carte nationale d'identité portant une date de fin de validité dépassée n'est pas valable pour voyager, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous décidez néanmoins de voyager avec votre carte d'identité en fin de validité mais bénéficiant de l'extension de 5 ans, c'est à vos risques et périls et l'agence de voyages ne pourra être tenue pour responsable des conséquences que cela pourrait entraîner. Pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites <http://www.diplomatie.gouv.fr> ou <http://www.interieur.gouv.fr>.

Une indemnité forfaitaire de 40 € (minimum) pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Les Vacances d'Anita – 19bis boulevard Schuman BP 60642 – 50106 Cherbourg Cedex – Tél. 02 33 87 57 00 – E-mail. lesvacancesanita@orange.fr
SIRET 501 251 094 00014 – RCS Cherbourg – IM050100015 – Garant financier : APST – RC pro : GAN Assurances

Je certifie avoir pris connaissance de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.